



Le 15 mai 2019

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil municipal se réunira
en séance publique ordinaire
le mercredi 22 mai 2019 à 20 h 00 en mairie**

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu du 24 avril 2019.
3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF
5. Approbation du dossier de demande de subvention à la Région Auvergne- Rhône-Alpes au titre du dispositif « Bourgs-centre et pôles de services » pour l'exercice 2019 en vue des travaux de la création d'une « Maison de Santé pluridisciplinaire ».
6. Approbation d'une subvention au Centre Social pour des projets déposés dans le cadre du contrat de ville.
7. Questions diverses

Le Maire,
Pascal MAJONCHI

